

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM328 STAGE 3			
Code	TEOM3B28OM	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	290 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité consiste en un stage de longue durée en entreprise. C'est une intégration complète dans une entreprise. Durant cette activité, l'étudiant s'investira complètement dans la vie professionnelle. Cette activité est un tremplin pour son (ses) jobs futur(s).

Ce stage en entreprise consiste en un apprentissage du métier et, plus qu'idéalement, à la réalisation d'un travail de fin d'études.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer.**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive.
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface).
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques.
- 1.6 Utiliser une langue étrangère.

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques.**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail.
- 2.2 Planifier les activités.
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques.
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates.
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes.

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel.**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques.
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente.
- 3.3 Développer une pensée critique.
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel.

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations.**

- 4.1 Respecter le code de bien-être au travail.
- 4.2 Participer à la démarche qualité.
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable.

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant apprendra à s'insérer dans un projet professionnel.

Il devra tenir compte des impératifs propres à son stage (horaire, disponibilité, travail en équipe etc..)

Il fera la preuve de l'intégration de différentes compétences techniques et relationnelles pour s'intégrer dans une équipe de professionnels.

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- S'intégrer dans une équipe
- Travailler en équipe
- Travailler seul
- Résoudre un problème concret
- Effectuer des recherches par lui-même
- Prendre des (bonnes) initiatives
- Rencontrer et communiquer avec des professionnels
- Accepter et respecter la hiérarchie
- Adapter un comportement adéquat dans toutes situations
- Rédiger des rapports
- Respecter un planning donné au début de l'année

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM3B28OMA Stage 3

290 h / 8 C

Contenu

Le stage s'effectuera dans une entreprise en rapport avec le cursus de l'étudiant.

L'étudiant travaillera sur des concepts vus à l'école et/ou approuvés par la commission des stages et du TFE.

La société où l'étudiant effectue son stage propose obligatoirement un sujet de TFE à l'étudiant.

Démarches d'apprentissage

Immersion sur le terrain.

Un calendrier de remise des différents travaux et rapports à remettre est donné dans l'addendum au guide des stages communiqué en début d'année scolaire sur la plateforme Connected.

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Guide des stages et du TFE déposé sur la plateforme Connected

Documentation à l'entreprise

Liste d'entreprises accueillantes sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation s'effectuera de la manière suivante :

10% pour le bon suivi du calendrier de remise des rapports et travaux (non récupérable)

50% donné par le maitre de stage de l'école en tenant compte de l'évaluation donnée par le maitre de stage en entreprise et par la qualité des rapports bi-mensuels
40% pour le rapport final de stage

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	10	Evc	10
Période d'évaluation			Tvs + Stg	40/50	Tvs + Stg	40/50

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Un étudiant ne peut débuter son stage sans la convention de stage signée par les 3 parties (étudiant - école - entreprise accueillante).

De façon exceptionnelle, si dans l'entreprise accueillante, l'étudiant ne peut rédiger son TFE, la durée de stage peut être diminuée à 10 semaines. L'étudiant effectuera les semaines restantes à l'école pour la rédaction de son TFE.

En cas de non réussite du stage, une nouvelle période de stage de 10 à 14 semaines sera imposée en accord avec l'enseignant responsable des stages. Vu la longueur du stage, il ne sera pas possible de le refaire pendant les mois de juillet et/ou d'août.

Si le calendrier de remise des travaux et rapports n'est pas suivi, l'étudiant sera sanctionné. Si l'étudiant rend 1 rapport ou travail en retard, sa note maximum sera de 10/20. Si l'étudiant rend 2 rapports en retard, sa note sera de 0/20.

La partie suivi du calendrier (10%) n'est pas récupérable.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le 30 septembre 2022.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).